



Commission sportive
Compte-rendu de la réunion du 01/04/2025

Présents :

Romain Schaeffer
Philippe Sassus Bourda

Absents excusés :

Risser Franck
Nicolas Dran

1 – Point sur la visio de la CSR du 03/02/2025 :

- La CSR a rappelé que GIRPE V2 ne doit pas être utilisé pour la remontée des résultats en Régional.
- La CSD en profite pour rappeler également l'interdiction d'utilisation de GIRPE 2 pour la remontée des résultats départementaux.

2 – Litiges Journée 3 phase 2 :

- Donapaleuko n'a pas saisi sa feuille de rencontre contre Exempt pour son équipe 2 en D2. Récidive. Sanction financière : 10€

3 – Litiges Journée 4 phase 2 :

- Biarritz n'a pas saisi la feuille de rencontre pour son équipe 7, en D2. Envoi rapide de la composition, pas de sanction
- Hendaye n'a pas saisi la feuille de rencontre pour son équipe 4, en D2. Envoi rapide de la composition, pas de sanction
- TTBO n'a pas saisi la feuille de rencontre pour son équipe 4, en D2. Envoi rapide de la composition, pas de sanction
- Mauléon 6 fait appel à un poussin (Thomas Mati) pour sa rencontre face à Vath Vielha 4 en D3. Sanction : Joueur non qualifié : résultats du joueur non pris en compte et score final de la rencontre : 10-0. Courrier de rappel règlement fait au club.
- Donapaleuko 2 fait appel à un licencié loisir sans certificat médical (Racine Christophe) à jour en D2, face à Mauléon 3. Sanction : Joueur non qualifié : résultats du joueur non pris en compte, sanction financière de 30€ et score final de la rencontre : 4-6. Courrier de rappel règlement et demande de mise en conformité fait au club.

4 – Questions diverses :

- Coupe de printemps : Visio CSD prévue le 06/05/2025 à 19h pour débriefing post-questionnaire

Fin de réunion